

Publié le 2 mars 2015

Maine-et-Loire : les Entreprises publiques locales se regroupent

La Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le Conseil général de Maine-et-Loire rationalisent et mettent en synergie les Sociétés publiques locales et les Sociétés d'économie mixte dont ils sont actionnaires. Engagé en 2014, le processus sera finalisé en janvier 2016.



C'est une petite révolution en Maine-et-Loire pour l'entrepreneuriat public local. Le Département, la Métropole et la ville d'Angers ont décidé de rationaliser le travail des six Epl dont ils sont actionnaires, en les regroupant et en les restructurant. Les secteurs de l'aménagement et de la construction d'équipements publics sont particulièrement concernés. L'objectif est de générer des économies d'échelle, notamment structurelles, et d'apporter une capacité de financement supérieure et mieux adaptée à des projets importants comme la relance du pôle gare d'Angers, le réaménagement d'une partie du centre-ville, la restructuration de quartiers retenus par l'Anru, ou encore la réalisation de la ligne b de tramway. Il s'agit aussi d'éviter les doublons et les situations de concurrence entre les Epl.

Première étape concrète de ce processus : la transformation, le 26 février, de la Spla de l'Anjou (Spl du département) et de la Spl 2A (Spl Angers Agglomération) en une unique Spl d'aménagement et de construction. Une autre fusion est annoncée avec la création d'une nouvelle Sem d'aménagement qui verra le jour au cours des prochains mois, issue des Sem Sodemel (Société d'équipement du Département de Maine-et-Loire) et Sara (Société d'aménagement de la Région d'Angers).

Un GIE pour chapeauter les Epl

« Le travail de regroupement des Epl se poursuivra toute l'année pour s'achever officiellement le 1er janvier 2016 », précise Michel Ballarini, actuel directeur général de la Sodemel et de la Sara, et futur responsable de la Spl et de la Sem d'aménagement qui se mettent en place. Toujours dans une logique de rationalisation, la partie de la Spl 2A non dédiée à l'aménagement et à la construction deviendra une Spl de gestion urbaine. Elle s'occupera du stationnement et des déplacements, du centre de remise en forme SpaVita et du développement de réseaux de chaleur.

Seule la Semade (Sem Anjou développement économique) et la Sem AER (Sem Anjou Energies Renouvelables) conserveront leur structure et leur fonctionnement initiaux. Les trois Sem et des deux Spl bénéficieront de l'appui d'un GIE qui sera chargé d'apporter une sécurité administrative, juridique et financière à tous les montages des projets.

Patrick Cros - Naja